



## LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1.72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1.72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. À cet effet, **M. Jean-Paul MASSON** en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et **M. Albert GROSPERRIN** en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, **du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;**
- **samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :

- en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00
- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>
- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY – A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY
- Par mail : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET